

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 AVRIL 2013**

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi cinq Avril 2013 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, MME Anne-Marie HAIE, MM Bruno LOQUET, Michel ISABEL, André BROU, Daniel ROBERT, MME Nicole KERMARREC, MM René-Jean MOREAU PAGANELLI, MMES Elodie LEGER, Danièle LEGER, M. Ludovic DESHAYES, MME Laurence CHOTARD, M. Pierre Jean POTOT

Etaient absents excusés : B. DUPORT (pouvoir à M. DESHAYES) – F. CAPILLERY (pouvoir à A. BROU) – S. JETHA (pouvoir à L. CHOTARD)

MME Elodie LEGER est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**I – FINANCES**

**1°/ Comptes administratifs 2012**

D.2013/04/05-01  
COMPTE

ADMINISTRATIF  
2012

BUDGET GENERAL

**a) Budget Général**

**① Section de Fonctionnement :**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2012 et présente le compte administratif du budget général dont le **total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 249 183,63 € pour 2 165 900,56 € de recettes** (en tenant compte du report de l'exercice précédent qui s'élevait à 395 490,70 €), ce qui porte en Fonctionnement, l'excédent cumulé de clôture à 916 716,93 €.

**② Section d'Investissement :**

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 1 161 436,42 € pour 695 489,83 € de recettes. Le résultat de l'exercice 2012 se solde donc par un déficit de 465 946,59 €, compte tenu du déficit d'investissement antérieur qui était de 214 613,94 €.

**Le nouveau résultat global de clôture, toutes sections confondues, à fin 2012, est excédentaire de 450 770,34 €.**

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2012 du budget général. Adopté à l'unanimité.

D.2013/04/05-02  
COMPTE

ADMINISTRATIF  
2012

BUDGET EAU ET  
ASSAINIS.

**b) Budget Eau et Assainissement**

**① Section de Fonctionnement**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2012 et présente le compte administratif du budget "Eau et Assainissement" arrêté comme suit :

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 300 468,02 € pour 422 894,18 € de Recettes, soit un excédent de 122 426,16 € pour l'exercice 2012.

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté (139 947,45 €), le nouvel excédent de clôture 2012 en Fonctionnement ressort à 125 119,01 €.

**② Section d'Investissement :**

En section d'investissement, l'excédent est de 2 692,85 €

Compte tenu des reports de l'exercice antérieur, l'excédent global de clôture en investissements ressort à 2 692,85 €.

**Le résultat global de clôture cumulé, Fonctionnement et Investissement, fait donc apparaître un excédent de 125 119,01 €.**

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2012 du budget "Eau et Assainissement. Adopté à l'unanimité.

**D.2013/04/05-03 c ) Budget CCAS**  
**COMPTE**

**ADMINISTRATIF** Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2012 et présente le compte administratif du budget CCAS dont **l'excédent global de clôture ressort à 1 105,21 €.**  
**2012 – CCAS** Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,  
 Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2012 du budget CCAS. Adopté à l'unanimité.

**D.2013/04/05/-04 2°/ Approbation des comptes de gestion de M. le Trésorier**  
**APPROBATION**

**COMPTE GESTION a) Budget Général**

**TRESORIER** Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général 2012 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale.  
**BUDGET GENERAL** Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2012 de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET**  
**(EUROS)**  
 (hors restes à réaliser)

	<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2012</b>	<b>RESULTAT EXERCICE 2012</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2012</b>
INVESTISSEMENT	-214 613,94	-	-251 332,65	-465 946,59
FONCTIONNEMENT	660 104,64	264 613,94	521 226,23	916 716,93
<b>TOTAL</b>	<b>445 490,70</b>	<b>264 613,94</b>	<b>269 893,58</b>	<b>450 770,34</b>

Adopté à l'unanimité.

**b) Budget Eau et Assainissement**

**D.2013/04/05/-05** Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Eau et Assainissement 2012 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale.  
**APPROBATION**  
**COMPTE GESTION**  
**TRESORIER** Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2012 de la commune.  
**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET  
(EUROS)  
(hors restes à réaliser)**

	<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2012</b>	<b>RESULTAT EXERCICE 2012</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2012</b>
INVESTISSEMENT	-8 738 ,74	0	11 431,59	2 692,85
FONCTIONNEMENT	148 686,19	18 738,74	-7 521,29	122 426,16
<b>TOTAL</b>	<b>139 947,45</b>	<b>18 738,74</b>	<b>3 910,30</b>	<b>125 119,01</b>

Adopté à l'unanimité.

**D.2013/04/05/-06 c) Budget CCAS**

**APPROBATION**

**COMPTE GESTION**

**TRESORIER**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S 2012 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2012 de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET  
(EUROS)<sup>o</sup>  
(hors restes à réaliser)**

	<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2011</b>	<b>RESULTAT EXERCICE 2011</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2011</b>
INVESTISSEMENT	0	-	-	0
FONCTIONNEMENT	2 426,80	-	-1 321,59	1 105,21
<b>TOTAL</b>	<b>2 426,80</b>	<b>-</b>	<b>-1 321,59</b>	<b>1 105,21</b>

Adopté à l'unanimité.

**3°/ Affectation des résultats de l'exercice 2012**

**D.2013/04/05/-07**

**AFFECTATION DES**

**RESULTATS**

**BUDGET GENERAL**

**a) Budget Général**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012 du budget général, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 916 716,93 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2012		<b>916 716,93</b>
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2012 (compte 001)		<b>- 465 946,59</b>
Restes à réaliser en dépenses	-	325 470,00
Restes à réaliser en recettes	+	325 470,00
Total à RAR au 31/12/2012		<b>0</b>
Besoin de financement	=	<b>465 946,59</b>
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		<b>465 946,59</b>
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		<b>450 770,34</b>

Adopté à l'unanimité.

**D.2013/04/05/-08 b) Budget Eau et Assainissement**

**AFFECTATION DES RESULTATS** Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,  
**BUDGET EAU** Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget Eau et Assainissement  
**ET ASSAINIS.** Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012  
Constatant que le compte administratif présente :  
Un excédent de fonctionnement de 122 426,16 €  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2012		<b>122 426,16</b>
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2012 (compte D 001)		<b>+ 2 692,85</b>
Restes à réaliser en dépenses	-	30 000
Restes à réaliser en recettes	+	0
Total à RAR au 31/12/2012	-	<b>30 000</b>
Besoin de financement	=	<b>27 307,15</b>
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		<b>27 307,15</b>
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		<b>95 119,01</b>

Adopté à l'unanimité.

**D.2013/04/05-09 c) Budget CCAS**

**AFFECTATION DES RESULTATS** Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER  
**BUDGET CCAS** Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012 du CCAS  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012  
Constatant que le compte administratif présente :  
Un excédent d'exploitation  
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012	
<b>INVESTISSEMENTS</b>	
RESULTAT AU 31/12/2012	
EXCEDENT.....	<b>1 105,21</b>
DEFICIT.....	
<b>001</b> Dépenses d'investissement	
<b>EXPLOITATION</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2012</b> .....	
- exécution du virement à la section exploitation	
<b>Recette 1068</b> avec titre de recette.....	
Dont 0( reste à réaliser au 31/12/2012)	
<b>002</b> Recettes de fonctionnement	<b>1 105,21</b>

Adopté à l'unanimité.

**4° Budgets Primitifs 2013**

D.2013/04/05-010 à

**D.2013/04/05-012 a) Budget Général**

**BUDGETS PRIMITIFS**

**GENERAL**

M. le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :

**EAU ET ASSINIS.**

La population municipale est de 1 901 habitants (recensement 2010 applicable au 01/01/2013.)

**CCAS**

La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.

Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à 230 (une école maternelle de 3 classes et une école primaire de 7 classes),

La longueur de la voirie communale goudronnée est de 11,956 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux,

La surface utile des bâtiments communaux est de 6 910 m<sup>2</sup>,

La dette en capital s'élève au 01/01/2013 à 474 577,13 € soit une dette de 249,65 € par habitant. L'annuité de la dette pour 2013 est de 102 446,32 €, soit 53,89 € par habitant alors qu'elle est de 94 € par habitant pour les communes de 500 à 2000 habitants et 103 € pour les communes de 2000 à 3500 habitants (données au 01/01/2012).

La commune est associée à 10 syndicats intercommunaux.

La commune de Chérisy fait partie d'une Communauté de communes de 11 000 habitants, dénommée, "les Villages du Drouais", regroupant 15 communes : Abondant, Berchères sur Vesgre, Bû, Broué, la Chapelle-Forainvilliers, Chérisy, Ecluzelles, Germainville, Marchezais, Mézières-en-Drouais, Montreuil, Ouerre, Rouvres, Saint-Ouen-Marchefroy et Serville. Le directeur est Monsieur Florent Chaudot.

**Section de fonctionnement** : elle s'équilibre en dépenses et recettes à 1 920 000 €

Les principales dépenses sont les charges de personnel pour 540 000 € (soit 28,12% du budget), les charges de gestion (cotisations aux syndicats, subventions aux associations, etc.) pour 154 000 €, les charges de fonctionnement (électricité, gaz, fournitures, etc.) pour 440 000 €.

Les principales recettes sont les impôts et taxes pour 931 500 € (avec application de la nouvelle réforme de la fiscalité locale), les dotations de l'Etat du Département et de la Région pour 355 086 € et les produits de service (vente tickets cantine et car scolaire, concessions, locations de salles, squash, etc.) pour 120 000 €.

Ce budget va permettre de dégager un autofinancement de 700 000 € (soit 36,45% du budget de fonctionnement) pour la section d'investissement.

**Section d'investissement** : elle s'équilibre en dépenses et recettes à 1 920 000 €.

Cette section va permettre de réaliser les principaux travaux suivants :

Les dépenses 2013 sont inscrites, entre autres, sur les principaux postes suivants :

- Nouveau site internet	14 000 €
- Acquisitions foncières	293 000 €
- Abattage arbres	8 000 €
- Rénovation école primaire	53 000 €
- Bâtiment rangement salle polyvalente	35 000 €
- Réfection toiture bâtiment La Poste	25 000 €
- Eclairage public Petit Cherisy	20 000 €
- Vidéo protection	36 000 €
- Sécurisation RD 116 Petit Cherisy	130 000 €
- Cloches Eglise	60 000 €
- Réhabilitation cimetière	100 000 €
- Trottoirs rue de Paris	29 000 €
- Travaux Le Gaillon	30 000 €
- Travaux rue des Merries	175 000 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 920 000 € dont principalement :

- 700 000 €	d'autofinancement brut communal,
- 465 946 €	d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 67 014 €	de remboursement de TVA sur exercice 2011
- 45 470 €	de subventions diverses
- 280 000 €	d'emprunt

Après délibération, le budget général 2013 est adopté à l'unanimité à hauteur de 3 840 000 € (Fonctionnement et Investissement).

### **b) Budget Eau et Assainissement**

Il s'établit à 532 930 € en dépenses et recettes dont 388 000 € pour la section de fonctionnement.

Le budget global du service d'eau s'établit à 315 054 €.

Le budget global du service d'Assainissement s'établit à 217 876 €.

Après délibération, le budget primitif Eau-Assainissement est adopté à l'unanimité

### **c) Budget CCAS**

M. le Maire propose de voter le budget primitif 2013 pour le CCAS à hauteur de 9 820 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Le budget CCAS 2013, équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 9 820 €, est adopté à l'unanimité.

D.2013/04/05-13

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### **5°/ Subventions aux associations**

Dans le cadre du Budget Primitif 2013, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes après avoir exposé au Conseil Municipal les dossiers de demande.

Associations	Pour mémoire Versé en 2012 Euros	Proposition Budget 2013
Football Club de Cherisy	2 500	2 550
Comité des Fêtes	950	970
Association Saint Pierre	950	970
Club du 3 <sup>ème</sup> Age Soleil d'Automne	950	970
Tennis C.T.C.	1 000	1 020
Anciens Combattants	550	561
Caisse Ecole Primaire : ( Pour 2012 : 240 € + 1 800 € de subvention exceptionnelle pour la classe "Découverte" + 880 € versement d'avance de la subvention du Conseil Général)	2 920	245
CAUE	200	210
Prévention routière	120	122
Ass. Schweitzer Aide à domicile	230	235
Association Paralysés de France	120	122
SPDA Sérézereux	160	163
U.D.T.L.	100	102
ANERVEDEL	40	41
Judo Club Abondant	230	235
R.T.V.	250	255
Radio Grand Ciel	250	255
AVIEL	750	770
CHERIS'LOULOUS	220	225
AVERN	180	184
FLORA GALLICA	180	184
Questions pour Un Champion	120	122
La Cour de Récré	220	225
Divers	1 083	1 235
<b>TOTAL Subv. Fonct. Aux Associations</b>	<b>14 273</b>	<b>11 971</b>

MME HAIE ne prend part au vote pour la subvention du Club Soleil d'Automne.

M. DESHAYES ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.

Mme KERMARREC ne prend pas part au vote pour la subvention au Comité des Fêtes.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

D.2013/04/05-14

### **VOTE DES TAUX**

### **6°/ Vote des taux 2013**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes 2012 qui resteraient inchangés.

Ces taux seraient donc pour 2013 :

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>19,69%</b> (soit un produit de 362 887 €)
<b>Taxe foncière bâti :</b>	<b>17,01%</b> (soit un produit de 284 577 €)
<b>Taxe foncière non bâti :</b>	<b>27,67%</b> (soit un produit de 24 045 €)
<b>CFE</b> (Compensation Foncière des Entreprises, suite à la Réforme de la Taxe Professionnelle)	<b>19,60%</b> (soit un produit de 127 831 €)

Adopté à l'unanimité.

## **II – ADMINISTRATIF**

### **1°/ Attribution des logements rue de Paris**

M. le Maire informe le conseil municipal que les 16 logements sont en cours de finition. Ils ont tous été attribués et les clés seront remises le 15 mai aux futurs locataires.

**D.2013/04/05-15  
VENTE MAISON  
BONNET**

### **2°/ Vente Maison BONNET**

M. le Maire informe le conseil municipal du projet de vente de la maison sise 46 rue Charles de Gaulle (avec une partie de la cour), estimée par les Domaines à 135 000 €.  
Les acquéreurs seraient Maître POPOT et Maître ESNAULT-BAUDOUIN, notaires à Cherisy.  
Après délibération, le conseil municipal adopte la vente de la maison sise 46 rue Charles de Gaulle à Cherisy, cadastrée D 1325, selon bornage établi par le Cabinet Foncier Experts, au prix de 135 000 €, à Maîtres Benoît POPOT et Anne-Astrid ESNAULT-BAUDOUIN, avec faculté de se substituer toute personne morale.  
Le dossier sera transmis à Maître GORY, notaire à Boutigny-Prouais.  
M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.  
Adopté à l'unanimité.

**D.2013/04/05-16  
CONFIRMATION  
VENTE TERRAIN  
PEREIRA**

### **3°/ Confirmation vente terrain à M. PEREIRA**

M. le Maire rappelle la délibération D.2012/12/21-13 du 21/12/2012 relative à la vente par la commune du terrain cadastré ZO 207, sis La Vallée Douard, à Monsieur PEREIRA de l'entreprise « Les Paveurs d'Eure et Loir », actuellement installée sur Abondant.  
Il précise que la vente de ce terrain s'inscrit purement dans le cadre de la gestion du patrimoine communal, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif.

Après délibération, le conseil municipal adopte la vente de la parcelle ZO 207, d'une superficie de 13 342 m<sup>2</sup> au prix de 200 000 €, au profit de M. PEREIRA – Les Paveurs d'Eure et Loir.  
Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.  
Le dossier sera confié à Maître POPOT, notaire à Cherisy.  
M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

**D.2013/04/05-17  
NOMINATION  
VOIRIES  
LA VALLEE  
DOUARD**

### **4°/ Nomination voiries La Vallée Douard**

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de préciser la dénomination des voiries de la Vallée Douard de la façon suivante :

- Rue du Stade à la ligne SNCF : « Rue du Plateau – ZA la Vallée Douard »
- Chemin menant à la ligne SNCF : « Chemin de la Messe – La Vallée Douard »
- Impasse menant aux Ets MSD et Ten Plus : « Impasse de la Vallée Douard – ZA la Vallée Douard »

en rappelant que la voie d'accès aux Ets Lhermite a été dénommée « Impasse de la Perdrix ».  
Adopté à l'unanimité.

## **III – TRAVAUX**

### **1°/ Travaux rue des Merries à Raville**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la réunion d'information prévue le lundi 8 avril prochain avec les riverains de la rue des Merries et du Côteau, en présence de Messieurs de PUYBAUDET et HUCHET du Cabinet Foncier Experts, relative au projet des travaux d'aménagement sur cette voirie (enfouissement de réseaux, assainissement de surface / eaux pluviales). Il indique qu'un appel d'offres sera lancé pour la réalisation de ces travaux.

### **2°/ Travaux d'enfouissement au Gaillon**

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux entrepris par la SICAE ELY pour l'enfouissement de la moyenne tension, la basse tension, l'éclairage public et les réseaux France Télécom sur le CR 14 au Gaillon sont en cours.

## **IV – RAPPORT DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

⇒ C. BOUCHER donne connaissance du compte rendu du dernier conseil d'école de l'école maternelle.

⇒ Commission scolaire du 3 avril :

- Ecole élémentaire : la menace de fermeture semble s'estomper, vu le nombre croissant des inscriptions pour la rentrée de septembre 2013.
- Ecole maternelle : les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire remontent sensiblement (pour l'instant 27 inscriptions). Il faut une moyenne de 29 élèves par classe pour pouvoir demander une ouverture de classe.  
La fête des Prix aura lieu le 15 juin 2013 à partir de 10h30.  
La piscine du collège Martial Taugourdeau étant en rénovation, les enfants ne peuvent pas la fréquenter cette année ; à la place une initiation au tennis est prévue.
- Réforme des rythmes scolaires : sur le plan national 13% des écoles seraient partantes pour la rentrée 2013. Il rappelle la délibération du 15 Mars dernier demandant une dérogation pour le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014. Dans ce cadre, un Projet Educatif Territorial (activités éducatives, sportives, culturelles) sera mis en place.

⇒ Journée de l'Environnement : Vu les conditions climatiques, M. BOUCHER informe le conseil municipal que l'opération « Nettoyage de printemps » prévue le samedi 6 avril est annulée et reportée à une date ultérieure.

## **V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **D.2013/04/05-18 1°/ Tarifs et convention pour le spectacle « Edith Eternelle »**

#### **TARIFS ET**

#### **CONVENTION**

#### **«EDITH**

#### **ETERNELLE »**

Michel LETHUILLIER informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des Rendez-Vous de Cherisy, la comédie musicale "Edith Eternelle" présentée par l'Association "l'Orange Bleue", se produira les samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 juin 2013 à l'Espace Hugo.

Il convient donc de fixer le prix des places. Il est proposé : 20 € pour les adultes et 12 € pour les moins de 18 ans et pour les étudiants.

Dans ce cadre et afin de limiter les frais pour la commune, il est proposé de mettre en place une convention pour la répartition des recettes à hauteur de 60% pour l'Association et 40% pour la commune à partir d'un seuil de recettes de 3 000 €.

Après délibération, le conseil municipal

- Adopte les tarifs de 20 € et 12 € pour les moins de 18 ans et les étudiants
  - Autorise M. le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.
- Adopté à l'unanimité.

### **D.2013/04/05-19 2°/ Contrat entretien MAMIAS pour les cloches de l'Eglise**

#### **CONTRAT**

#### **ENTRETIEN**

#### **MAMIAS**

M. le Maire rappelle que les cloches « Anne » et « Claude » sont en place et qu'elles sont opérationnelles. Dans ce cadre, il présente un contrat d'entretien annuel de l'entreprise MAMIAS couvrant l'installation mécanique et électrique des cloches et de l'horlogerie monumentale de l'église pour un montant de 215 € HT, soit 257,14 € TTC (valeur Avril 2012) sur 5 ans.

Après délibération, le conseil municipal adopte les termes de ce contrat d'entretien et autorise M. le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité.

### **D.2013/04/05-20 3°/ Projet d'aménagement Place de l'Eglise - Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour assistance à maîtrise d'ouvrage**

#### **PROJET AMENAG.**

#### **PLACE EGLISE**

#### **DEM SUBV.**

#### **REGION POUR**

#### **AMO**

En confirmation de la délibération du 19 octobre 2012, relative à la demande de subvention auprès du Conseil Régional pour les travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise et ses abords, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de solliciter la Région pour subventionner l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet, dans le cadre du Contrat Régional de Pays.

Le Conseil municipal donne son accord pour que M. le Maire sollicite cette subvention.

Adopté à l'unanimité.



D.2013/04/05-21  
ACQUISITION  
PARCELLES AU  
LIEUDIT  
« LA GATINE »

#### **4°/ Acquisition parcelles au lieudit « La Gâtine »**

Comme évoqué lors de la présentation du budget Primitif 2013, M. le Maire présente au conseil municipal la DIA proposée par la Direction Départementale des Finances Publiques relative à la vente par l'Etat de 3 parcelles sises au lieudit « La Gâtine ». Il s'agit des parcelles cadastrées ZT 206 pour 70 m<sup>2</sup>, B 759 pour 1303 m<sup>2</sup> et ZM 111 pour 203 m<sup>2</sup>, pour un montant de 665 €. Après délibération le conseil municipal décide l'acquisition de ces terrains et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs au dossier. Adopté à l'unanimité.

#### **5°/ Informations diverses**

M. le Maire fait part au conseil municipal des informations suivantes :

⇒ Projet d'ouverture d'un magasin de vêtements rue des Camélias à la place de l'ancien fleuriste.

⇒ Transformation en logement T2 du local antérieurement occupé par un architecte.

⇒ Personnel communal - changement dans le personnel aux espaces verts : Thierry BOURDON et Yann LARHER ont fait valoir leur droit à mutation ; Thierry pour sa commune de domicile, Laons et Yann pour Vert en Drouais.

⇒ Par ailleurs, M. le Maire informe le conseil municipal de la situation d'Henri MATHIEU. Il signale que des travaux ont été réalisés dans le logement communal qu'il occupe (électricité – remplacement des radiateurs et de la porte d'entrée...).

#### **TOUR DU TAPIS**

B. LOQUET

↳ Présente la maquette du bulletin municipal

A. BROU

↳ Signale le mauvais état du chemin de la Noé

↳ Propose de rebaptiser le Chemin de la Ferme aux Osmeaux en « Chemin Jean Pasquier » en honneur à celui qui fut élu de la commune pendant 50 ans.

R.J. MOREAU PAGANELLI

↳ Demande où en est le projet de vidéo surveillance. M. le Maire répond que la dépense est inscrite au budget primitif, les réponses pour les demandes de subventions sont attendues. Il indique que c'est une procédure lourde à mettre en place avant le lancement de l'appel d'offres.

L. CHOTARD

↳ Demande s'il y a un nouveau calendrier de ramassage des ordures ménagères. M. le Maire répond qu'il sera distribué dans les boîtes à lettres dans les prochains jours.

A. GUIRLIN

↳ Demande si un devis pour l'animation du 14 juillet est bien parvenu en Mairie. M. le Maire répond positivement, il sera retourné à M. MAURY.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h00